



ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Non vérifiés

Pour la période terminée le 30 septembre 2023



Conseil
canadien
des normes

Un monde de possibilités à votre portée.

Canada

**CONSEIL CANADIEN DES NORMES
ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Pour la période terminée le 30 septembre 2023**

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers trimestriels	3
Examen et analyse de la direction	4
Risques et incertitudes : bilan du trimestre	7
État de la situation financière	9
État des résultats	10
État de la variation des actifs financiers nets	13
État des flux de trésorerie	14
Notes complémentaires	15

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers trimestriels

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels conformément à la Norme du Conseil du Trésor sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires à la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'inexactitudes importantes. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Chantal Guay'.

Chantal Guay, ing., P. Eng.
Directrice générale

A handwritten signature in blue ink that reads 'Greg Fyfe'.

Greg Fyfe, CPA, CMA
Chef de la direction financière et
vice-président des Services généraux

Ottawa, Canada
29 novembre 2023

Examen et analyse de la direction

Faits saillants des résultats cumulés du deuxième trimestre

Aperçu financier - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars)

	Trimestre			Cumul annuel		
	Réel	Budget	Exercice précédent	Réel	Budget	Exercice précédent
Total des produits d'exploitation	3 298	3 784	2 863	7 499	7 546	5 768
Charges						
Services d'accréditation	1 874	1 939	1 742	4 125	3 904	3 487
Solutions de normalisation et Stratégie	3 643	3 730	2 554	6 886	7 466	5 111
Gestion et services administratifs	3 468	3 053	3 068	6 616	6 061	6 080
Total des charges	8 985	8 722	7 364	17 627	17 431	14 678
Déficit avant comptabilisation des crédits parlementaires	(5 687)	(4 938)	(4 501)	(10 128)	(9 885)	(8 910)
Crédit parlementaire	4 467	4 420	3 904	8 947	8 871	8 515
Excédent / (Déficit) total pour la période	(1 220)	(518)	(597)	(1 181)	(1 014)	(395)

À la clôture du deuxième trimestre, le Conseil canadien des normes (CCN) affichait un déficit cumulé de 1,2 M\$, soit un écart de 0,2 M\$ par rapport au déficit de 1 M\$ prévu pour ce trimestre et de 0,8 M\$ par rapport au déficit de 0,4 M\$ enregistré pour la même période de l'exercice précédent. Les déficits prévus pour le trimestre (0,5 M\$) et pour l'année entière (2,5 M\$) sont attribuables aux décalages concernant l'augmentation des dépenses temporaires liées aux programmes. Ces déficits ont été approuvés par le Conseil d'administration du CCN lors de l'élaboration de son plan d'entreprise. L'écart budgétaire mineur jusqu'au 30 septembre est imputable à l'échéancier relatif aux livrables.

Les produits d'exploitation au 30 septembre se chiffraient à 7,5 M\$, ce qui correspondait aux prévisions budgétaires de 7,5 M\$ et représentait 1,7 M\$ de plus par rapport aux 5,8 M\$ comptabilisés pendant la même période l'exercice dernier. Les produits sont en voie d'être égaux ou supérieurs aux prévisions budgétaires et aux résultats de l'exercice précédent :

- Les recettes des Services d'accréditation s'élevaient à 5,0 M\$, ce qui excède de 0,3 M\$ les prévisions budgétaires de 4,7 M\$ et de 0,6 M\$ les recettes de l'exercice passé, qui se chiffraient à 4,4 M\$. Les recettes pendant la période de planification découlent d'une augmentation des activités d'évaluation et d'une hausse des frais de déplacement recouvrables comme revenu.
- Les redevances perçues se chiffraient à 1,1 M\$, ce qui excède de 0,2 M\$ le montant cumulé prévu au budget et le résultat cumulatif de 0,9 M\$. Cette hausse est due à une

augmentation inattendue du volume, dont une partie découle d'une récente mise à jour d'une norme en matière de cybersécurité. Le CCN s'attend à ce que le volume des ventes demeure à ces niveaux historiquement élevés. Il prévoit donc pour l'exercice 2023-2024 des résultats très comparables à ceux du dernier exercice.

- Les autres recettes et les recettes tirées des Services d'innovation se sont établies à 1,4 M\$, soit une somme inférieure de 0,5 M\$ par rapport au budget de 1,9 M\$ et une somme supérieure de 0,9 M\$ par rapport aux recettes de l'exercice précédent, qui se chiffraient à 0,5 M\$. Les recettes des Services d'innovation proviennent des projets réalisés par rapport aux objectifs du CCN en matière de services consultatifs. Les autres recettes proviennent des cours de formation dans le cadre des programmes d'accréditation, des droits d'inscription et des intérêts sur les soldes bancaires. L'écart cumulé dans le budget est lié au calendrier des jalons qui se sont prolongés jusqu'au troisième trimestre.

Les charges d'exploitation au 30 septembre s'élevaient à 17,6 M\$. Elles étaient supérieures de 0,2 M\$ par rapport aux 17,4 M\$ budgétés et supérieures de 2,9 M\$ à celles enregistrées au deuxième trimestre de l'exercice précédent (14,7 M\$).

L'écart de 0,2 M\$ observé par rapport au budget s'explique par :

- des dépenses liées aux salaires et avantages qui se chiffraient à 0,8 M\$ de plus que prévu principalement en raison d'un taux de postes vacants moins important que prévu (taux continu de 6 % au sein du CCN par rapport aux prévisions de 7 %);
- 0,3 M\$ d'écart dans les dépenses liées au soutien aux déléguées et délégués en raison d'une reprise des déplacements plus rapide que prévu, le budget pour ces dépenses ayant été prévu pour plus tard dans l'année. Ces écarts devraient être rattrapés d'ici la fin de l'exercice 2023-2024, car le programme devrait être conforme aux prévisions. Ces dépassements ont été partiellement compensés par :
 - une diminution de 0,9 M\$ des honoraires professionnels par rapport aux prévisions imputable principalement au report d'engagements (phénomène touchant principalement les programmes et les opérations courantes).

L'augmentation de 2,9 M\$ par rapport aux charges d'exploitation de l'exercice précédent est attribuable à :

- une augmentation de 1,2 M\$ au chapitre des salaires et des avantages découlant de la réduction des postes vacants par rapport aux prévisions et du comblement des postes prévus;
- une augmentation de 0,8 M\$ au chapitre des frais de déplacement et de réunion associés à la reprise progressive des déplacements après la pandémie;
- une augmentation de 0,6 M\$ au chapitre des services professionnels additionnels correspondant aux activités prévues pour l'exercice;
- une augmentation de 0,3 M\$ des coûts liés au soutien aux déléguées et délégués, le programme continuant à monter en puissance avec la reprise des déplacements et des réunions en personne des comités techniques.

Jusqu'au 30 septembre 2023, le CCN a enregistré 8,9 M\$ en crédits parlementaires, ce qui représente un écart légèrement favorable par rapport au montant budgété (8,8 M\$) et dépasse de 0,4 M\$ les crédits reçus l'exercice précédent (8,5 M\$), compte tenu des variations annuelles prévues du financement de plusieurs programmes :

- une augmentation de 0,7 M\$: Programme de normes pour des infrastructures résilientes et Infrastructure II, partiellement contrebalancée par :
 - une diminution de 0,2 M\$: Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle;
 - une diminution de 0,1 M\$: Programme 50-30 du CCN, conformément au profil de financement des programmes.

Situation financière - non vérifié

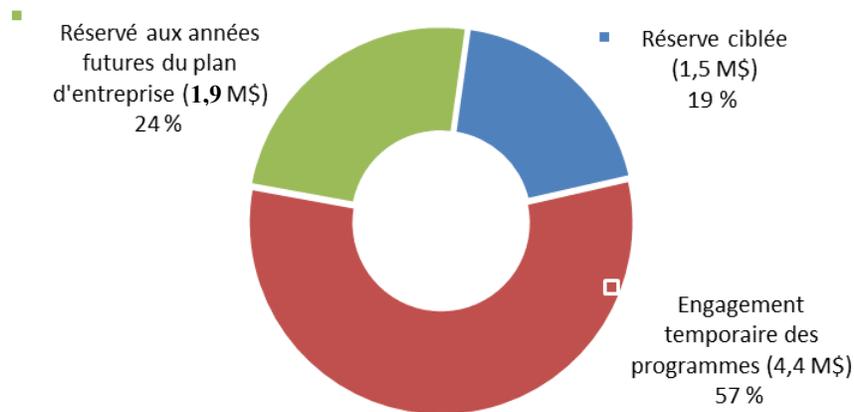
(en milliers de dollars)

	30 septembre 2023	31 mars 2023
Actifs		
Total des actifs financiers	10 282	10 669
Total des passifs	4 794	4 454
Actifs financiers nets	5 488	6 215
Total des actifs non financiers	2 348	2 801
Excédent cumulé	7 836	9 016

À la clôture du deuxième trimestre, les actifs financiers nets du CCN se chiffraient à 5,4 M\$, soit 0,8 M\$ de moins qu'au 31 mars 2023. Cette diminution découle principalement de l'augmentation de la trésorerie (0,8 M\$) qui a largement été contrebalancée par la croissance des produits reportés dans les passifs. Les revenus reportés ont augmenté de 1,8 M\$, une hausse attribuable à la facturation des frais annuels en avril, ainsi qu'aux paiements reçus pour les factures des services d'innovation dans le cadre du programme de santé mentale du CCN avec Santé Canada. Les perceptions liées aux frais annuels et aux services d'innovation seront prises en compte dans les recettes pour le reste de l'exercice 2023-2024. Les créances ont également diminué de 1,2 M\$ en raison de l'encaissement de fonds de programmes approuvés à la fin de l'exercice précédent et encaissés au cours du premier semestre de l'exercice en cours.

Au 30 septembre, le CCN affichait un excédent cumulé de 7,8 M\$. Cette diminution de 1,2 M\$ de l'excédent accumulé du CCN s'explique par le déficit de 1,2 M\$ enregistré depuis le début de l'année par le CCN et correspond aux activités prévues par le CCN pour la période. La version révisée du plan d'entreprise du CCN reflètera l'écart entre le financement et les dépenses au cours de la prochaine période quinquennale. L'excédent accumulé est pleinement engagé pour les livrables relatifs aux programmes temporaires du CCN et un « volet de réinvestissement » relatif aux programmes de dotation, de sécurité et de modernisation de la GI/TI. Le CCN maintient également une réserve de 1,5 M\$ pour les risques, conformément à sa politique d'excédent accumulé cible.

Excédent accumulé (7,8 M\$)



Risques et incertitudes : bilan du deuxième trimestre Gestion du risque d'entreprise (GRE)

Le CCN s'appuie sur la norme internationale ISO 31000 – Management du risque et aligne ses pratiques de gestion des risques sur les lignes directrices du Conseil du Trésor. Il surveille aussi le risque global à l'aide de son registre des risques d'entreprise, qu'il met à jour et présente trimestriellement à la direction, au Comité de vérification et au Conseil d'administration. L'évaluation des risques tient aussi compte de l'atteinte des objectifs de rendement axés sur nos trois priorités stratégiques : innovation et compétitivité, leadership canadien et excellence organisationnelle.

Durant le deuxième trimestre, le CCN a axé ses efforts en matière de gestion du risque sur :

- la cybersécurité et la résilience des TI;
- l'équilibre de la capacité relative au financement et aux ressources afin d'assurer une exécution rigoureuse par rapport aux priorités stratégiques pour soutenir les initiatives phares du gouvernement du Canada;
- la croissance des apports et des recettes des Services d'accréditation tout en maintenant un effectif de professionnelles et professionnels qualifiés.

Les pressions financières attribuables à l'érosion inflationniste du financement de base nuisent à la capacité du CCN de répondre à ses exigences de base et d'atteindre les objectifs stratégiques émergents. L'organisme est aujourd'hui plus proche que jamais de sa réserve de trésorerie liée au risque résiduel après déduction du financement temporaire, comme le montre le diagramme relatif à l'excédent accumulé ci-dessus. L'aptitude du CCN à équilibrer la capacité relative au financement et aux ressources avec la demande entraîne un risque accru en matière de durabilité financière. En ce qui concerne la réalisation des objectifs financiers, le CCN prévoit atteindre d'ici la fin de l'année des résultats légèrement supérieurs au budget en raison de l'approbation tardive prévue de nouveaux financements pour divers programmes (infrastructure, cybersécurité et Indo-Pacifique), mais il sera tout à fait dans les temps en ce qui concerne les programmes et services fondés sur les recettes et les services votés.

Le CCN a continué de progresser dans la mise en œuvre de son plan relatif aux technologies de l'information visant à moderniser les systèmes, les bases de données et les applications afin de répondre aux besoins futurs de l'organisme. Une gamme robuste d'outils de productivité et de systèmes est nécessaire car le CCN maintient un environnement hybride tout en continuant à croître et à innover. Les menaces liées à la cybersécurité présentent également des risques importants et permanents qui nécessitent une vigilance soutenue afin d'en assurer l'atténuation. Dans cette optique, le CCN a considérablement réduit les points de défaillance uniques dans les systèmes vieillissants et surveille en permanence les menaces. Le CCN adhère aux recommandations du Centre canadien pour la cybersécurité en tant qu'approche principale de l'évaluation du risque lié aux menaces. Des plans d'action sont en place pour faire face aux risques moyens ou élevés en matière de cybersécurité.

Une culture d'entreprise mobilisatrice et bienveillante a eu un effet positif considérable sur le moral et la productivité de l'effectif, ainsi que sur la capacité du CCN à attirer et à maintenir en poste du personnel. Le CCN sonde régulièrement les employées et employés sur leur engagement et a mis en œuvre une stratégie pour protéger leur santé en milieu de travail, y compris leur santé mentale, afin de veiller à ce que sa culture demeure dynamique, diversifiée et riche. Le CCN attire un mélange de bénévoles et d'expertes et experts externes qui contribuent au maintien du réseau de normalisation au Canada. Au cours du deuxième trimestre, le CCN s'est attaché à maintenir des plans d'atténuation des risques de gouvernance d'entreprise découlant des vacances potentielles au sein des comités, du risque de perte de personnel clé et d'une diminution du nombre de bénévoles au sein des comités techniques. L'accroissement de la participation des parties prenantes a été un objectif majeur des plans de mise en œuvre de la stratégie nationale de normalisation et de la feuille de route de normalisation internationale.

Les recettes des Services d'accréditation étaient supérieures au budget au 30 septembre, tout comme les frais de déplacement recouvrables, la reprise des déplacements ayant été plus rapide que prévu. Le volume des activités d'évaluation continue de croître conformément aux prévisions. Par ailleurs, les Services d'accréditation assurent un encadrement serré de leurs activités et prévoient un bilan qui se rapproche raisonnablement des objectifs de contribution financière de l'exercice : le nombre d'activités ne déviara presque pas des prévisions. Le plan de marketing de la Direction a été revu, et des activités et des tactiques ont été déterminées en vue d'atteindre les objectifs en matière de recettes et d'apports pour l'exercice 2023-2024. Une analyse régulière de l'impact de l'inflation sur la tarification des programmes est effectuée pour aider à rétablir une croissance raisonnable et des objectifs de marge futurs. En outre, les Services d'accréditation disposent d'un plan de succession et d'un solide système de gestion de l'apprentissage afin de préserver un bassin de personnel d'évaluation qualifié.

État de la situation financière - non vérifié

(en milliers de dollars)

Au	30 septembre 2023	31 mars 2023
Actifs		
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 183	5 386
Créances	4 099	5 283
Total des actifs financiers	10 282	10 669
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	751	1 598
Salaires et avantages sociaux à payer	1 173	1 738
Apports reportés	120	136
Produit reporté	2 177	369
Incitatif à la location différé	573	613
Total des passifs	4 794	4 454
Actifs financiers nets	5 488	6 215
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	974	1 386
Immobilisations corporelles (au net)	1 374	1 415
Total des actifs non financiers	2 348	2 801
Excédent cumulé	7 836	9 016

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

État des résultats - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars)

	Budget 2023-2024		Réal 2023-2024		Réal 2022-2023	
	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel
Produits d'exploitation						
Recettes tirées de l'accréditation	2 319	4 725	2 236	4 989	2 150	4 406
Boutique virtuelle du CCN	414	897	455	1 076	371	890
Contributions au soutien aux délégués	-	-	15	16	4	5
Services d'innovation	1 002	1 831	424	1 123	213	289
Autres produits	49	93	168	295	125	178
Total des produits d'exploitation	3 784	7 546	3 298	7 499	2 863	5 768
Charges						
Services d'accréditation	1 939	3 904	1 874	4 125	1 742	3 487
Solutions de normalisation et Stratégie	3 730	7 466	3 643	6 886	2 554	5 111
Gestion et services administratifs	3 053	6 061	3 468	6 616	3 068	6 080
Total des charges	8 722	17 431	8 985	17 627	7 364	14 678
Déficit avant comptabilisation des crédits parlementaires	(4 938)	(9 885)	(5 687)	(10 128)	(4 501)	(8 910)
Crédit parlementaire	4 420	8 871	4 467	8 947	3 904	8 515
Excédent / (Déficit) total pour la période	(518)	(1 014)	(1 220)	(1 181)	(597)	(395)
Excédent cumulé, début de la période	7 487	7 983	9 055	9 016	8 259	8 057
Excédent cumulé, fin de la période	6 969	6 969	7 835	7 835	7 662	7 662

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

Charges - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars)

	Timestre			Réal trimestriel contre	
	▼ Réel	Budget	Exercice précédent	Budget	Exercice précédent
Charges					
Salaires et avantages sociaux des employés	5 982	5 425	5 206	(557)	(776)
Services professionnels et spéciaux	1 153	1 193	542	40	(611)
Déplacements	408	393	234	(15)	(174)
Cotisations à des organisations internationales	340	313	309	(27)	(31)
Services d'évaluation	262	413	358	151	96
Fournitures de bureau	248	243	207	(5)	(41)
Locaux	206	219	130	13	(76)
Amortissement	106	138	123	32	17
Créances irrécouvrables	48	-	(5)	(48)	(53)
Conférences et activités	45	101	38	56	(7)
Accueil	38	75	20	37	(18)
Formation et perfectionnement	32	62	60	30	28
Assurance	31	37	33	6	2
Télécommunications et affranchissement	24	33	29	9	5
Entreposage hors site et autre	24	25	28	1	4
Publications et impression	14	14	19	-	5
Frais bancaires	11	17	15	6	4
Réparation et entretien	11	17	14	6	3
Location d'équipement de bureau	2	4	4	2	2
Relations publiques	-	-	-	-	-
Total des charges	8 985	8 722	7 364	(263)	(1 621)

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

Charges - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars)

	Cumul annuel			Cumul annuel réel contre	
	▼ Réel	Budget	Exercice précédent	Budget	Exercice précédent
Charges					
Salaires et avantages sociaux des employés	11 571	10 713	10 327	(858)	(1 244)
Services professionnels et spéciaux	1 967	2 468	1 116	501	(851)
Déplacements	1 039 -	849 -	386	(190)	(653)
Services d'évaluation	759	857	802	98	43
Cotisations à des organisations internationales	667	625	617	(42)	(50)
Fournitures de bureau	457	469	415	12	(42)
Locaux	374	438	295	64	(79)
Amortissement	212	282	244	70	32
Conférences et activités	138	185	50	47	(88)
Formation et perfectionnement	81	126	131	45	50
Accueil	65	128	24	63	(41)
Assurance	59	74	64	15	5
Créances irrécouvrables	49	-	(10)	(49)	(59)
Télécommunications et affranchissement	46	64	61	18	15
Entreposage hors site et autre	46	47	51	1	5
Réparation et entretien	33	36	34	3	1
Frais bancaires	30	35	30	5	-
Publications et impression	28	27	32	(1)	4
Location d'équipement de bureau	6	8	8	2	2
Relations publiques	-	-	1	-	1
Total des charges	17 627	17 431	14 678	(196)	(2 949)

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

État de la variation des actifs financiers nets - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars)

	2023-2024		2022-2023	
	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel
Excédent / (Déficit) annuel total	(1 220)	(1 181)	(597)	(395)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(173)	(173)	(14)	(42)
Disposition d'immobilisations corporelles	2	2	1	1
Amortissement des immobilisations corporelles	107	212	123	244
Acquisition de charges payées d'avance	(401)	(1 116)	(461)	(919)
Utilisation de charges payées d'avance	738	1 529	728	1 360
(Diminution) / Augmentation des actifs financiers nets	(947)	(727)	(220)	249
Actifs financiers nets, début de la période	6 435	6 215	5 534	5 065
Actifs financiers nets, fin de la période	5 488	5 488	5 314	5 314

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

État des flux de trésorerie – non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre
(en milliers de dollars)

	2023-2024		2022-2023	
	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel
Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation				
(Déficit) / Excédent annuel	(1 220)	(1 181)	(597)	(395)
Ajustements pour des éléments hors trésorerie :				
amortissement des immobilisations corporelles	107	212	123	244
Variations de :				
créances	159	1 184	456	2 805
charges payées d'avance	336	412	267	441
créanciers et charges à payer	(1 248)	(1 412)	(1 464)	(967)
produit reporté	(901)	1 768	(291)	2 870
apports reportés	(14)	(16)	8	7
Trésorerie (utilisée par) / générée par les activités d'exploitation	(2 781)	967	(1 498)	5 005
Activités d'investissement en immobilisations				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(173)	(173)	(14)	(42)
Produits de la disposition d'immobilisations corporelles	3	3	1	1
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	(170)	(170)	(13)	(41)
Trésorerie appliquée aux activités de financement	-	-	-	-
(Diminution) / Augmentation de la trésorerie et des équivalents	(2 951)	797	(1 511)	4 964
Trésorerie et équivalents, début de la période	9 134	5 386	11 598	5 123
Trésorerie et équivalents, fin de la période	6 183	6 183	10 087	10 087

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

[L'état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus puisqu'il n'y a pas eu de gain ni de perte de réévaluation.]

Notes complémentaires 30 septembre 2023

1. Pouvoir, mandat et activités

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est à ce titre responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être de la main-d'œuvre et du public, d'aider et de protéger les consommatrices et consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui concerne les biens et les services canadiens;
- établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyennes et citoyens, et aider et protéger les consommatrices et consommateurs;
- accréditer les organismes qui s'occupent de l'élaboration de normes et de l'évaluation de la conformité;
- représenter les intérêts du Canada sur les scènes internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à divers organismes régionaux de normalisation;
- approuver les Normes nationales du Canada (NNC);
- fournir des services novateurs, des conseils et une aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l'établissement d'ententes qui facilitent le commerce;
- favoriser et encourager le recours aux normes et aux Services d'accréditation et une meilleure compréhension de leurs avantages;

- servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités normatives.

En juillet 2015, le CCN a reçu instruction (C.P. 2015-1109) conformément au chapitre 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférence et d'événements du Conseil du Trésor d'une manière conforme à ses obligations légales. Les politiques et les pratiques du CCN sont alignées sur la version la plus récente des politiques, des directives et des instruments connexes du Conseil du Trésor comme l'exige la directive du chapitre 89.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers trimestriels non vérifiés doivent être lus de concert avec les états financiers annuels vérifiés les plus récents du CCN, ainsi qu'avec le compte rendu faisant partie du rapport financier trimestriel.

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

a) Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Ces états financiers trimestriels consolidés et résumés sont conformes à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, prescrite par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel toutes les recettes sont déposées et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte pour une durée inférieure à trois mois aux taux d'intérêt en vigueur et sont encaissables en tout temps.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

Mobilier :	5 ans
Équipement :	4 ans
Améliorations locatives :	Durée du bail ou durée utile prévue (selon la plus courte des deux)

d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

e) Constatation des produits – Produits et apports reportés

Les recettes des droits des Services d'accréditation sont tirées des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'évaluation. Les droits d'inscription sont constatés à titre de produits lorsque la demande est présentée. La portion annuelle des droits d'accréditation est calculée et facturée d'après les accords d'accréditation établis avec les clients, et les droits reçus ou à recevoir sont constatés comme produits reportés, puis comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'ensemble de la période à laquelle ils s'appliquent, soit un an à compter du 1^{er} avril, date de début des exercices du CCN. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits des activités d'évaluation sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent.

Les frais des Services d'innovation sont perçus par le CCN en échange de l'expertise et des solutions normatives qu'il fournit à la clientèle. Le droit de percevoir ces frais est reconnu contractuellement, et les produits sont constatés à mesure que les travaux progressent.

Les contributions au soutien aux déléguées et délégués sont versées par des tiers pour soutenir la participation des déléguées et délégués aux comités techniques. D'abord comptabilisés en tant qu'apports reportés, ces fonds sont constatés comme des contributions au soutien aux déléguées et délégués une fois les dépenses connexes engagées.

f) Incitatif à la location différé

Le CCN a reçu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, le CCN a profité d'incitatifs à la location en lien avec ses locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

g) Dépenses

Les charges sont déclarées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges. Elles sont déclinées par fonctions dans l'État des résultats. Les charges des Services d'accréditation se rapportent aux programmes par lesquels le CCN accrédite les organismes d'élaboration de normes et les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Les charges des Solutions de normalisation et de la stratégie sont liées à l'élaboration et à l'application de publications normatives et ont pour but d'assurer l'efficacité et la coordination des activités de normalisation au pays et la représentation des intérêts du Canada en matière de normalisation dans les forums étrangers, régionaux et internationaux. Les charges liées à la gestion et aux services administratifs englobent les coûts des services généraux, des locaux, des assurances, des réseaux, de la téléphonie et de l'entretien des installations, ainsi que l'amortissement.

h) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Les paiements de transfert sont constatés à titre de recettes au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

i) Prestations de retraite

Les membres du personnel du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique, un régime de pension contributif à prestations déterminées établie par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Le personnel et le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charge dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

j) Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

k) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employées et employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de la période.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP canadiennes oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant comptabilisé et déclaré de l'actif et du passif, et le montant déclaré des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés aux employées et employés, les produits à recevoir au titre des droits d'évaluation ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées annuellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

m) Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il réalise des opérations avec ces entités sous des conditions semblables à celles qui s'appliqueraient en l'absence d'un lien de dépendance, opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Les comptes débiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon les modalités habituelles du CCN, c'est-à-dire que les sommes facturées sont dues dans un délai de 30 jours. Les créditeurs d'apparentés sont comptabilisés selon des modalités convenues avec les fournisseurs et doivent habituellement être réglés dans les 30 jours suivant la facturation ou dès réception de la facture.

Comptent aussi parmi les apparentés les principales dirigeantes et principaux dirigeants ayant les pouvoirs et les responsabilités de planifier, de diriger et de contrôler les activités du CCN, de même que leurs proches parents. Le CCN a désigné comme principales dirigeantes et principaux dirigeants ses vice-présidentes et vice-présidents, sa directrice générale et les membres de son Conseil d'administration. Les opérations avec les principales dirigeantes et principaux dirigeants sont mesurées d'après la valeur d'échange.

3. Excédent cumulé

Le CCN est assujéti à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur la façon dont le CCN gère son capital; l'un des objectifs du CCN est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de ses activités.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent cumulé afin de limiter les répercussions des risques financiers sur l'organisme. Son objectif est de maintenir un excédent cumulé visé de 1,5 M\$. Le CCN a déterminé qu'un tel montant d'excédent cumulé assure sa viabilité financière.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom pour répondre à tout besoin en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

4. Instruments financiers

Les instruments financiers du CCN consistent en trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux, et créditeurs et charges à payer. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie du CCN s'élève à 6,2 M\$ et est constitué de dépôts à terme (4,6 M\$) et de liquidités (1,6 M\$) (au 30 septembre 2022, le solde s'élevait à 10,1 M\$ et était constitué de 9,0 M\$ de dépôts à terme et de 1,1 M\$ de liquidités). Les créances, les créditeurs et les charges à payer surviennent dans le cours normal des activités. En règle générale, les sommes sont dues dans les 30 jours. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Aucun changement n'est intervenu dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque du CCN. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit est liée à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, à ses créances et aux comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'État de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé aux clients conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé aux employées et employés du CCN pour leurs déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'aucun client en particulier.

Le CCN évalue le besoin d'inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des comptes débiteurs et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse et est radiée ou fait l'objet de provision une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra vraisemblablement plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues.

Au 30 septembre 2023, la provision pour créances irrécouvrables était évaluée à 92 000 \$ (26 000 \$ au 30 septembre 2022).

Risque d'illiquidité

Il y a risque d'illiquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux Services d'accréditation et aux autres services. Le CCN gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque d'illiquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. Le risque du marché comprend : le risque d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de prix, tels que

le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

5. Immobilisations corporelles

30 septembre 2023 (en milliers de dollars)	Mobilier	Équipement	Améliorations locatives	En cours de construction*	Total
<u>Coût</u>					
Début : 1 ^{er} avril 2023	743	2 602	1 190	97	4 632
Acquisitions	-	70	-	103	173
Transferts	-	-	-	-	-
Dispositions	-	(221)	-	-	(221)
Fin : 30 septembre 2023	743	2 451	1 190	200	4 584
<u>Amortissement cumulé</u>					
Début : 1 ^{er} avril 2023	(713)	(1 950)	(554)	-	(3 217)
Amortissements	(13)	(157)	(42)	-	(212)
Dispositions	-	219	-	-	219
Fin : 30 septembre 2023	(726)	(1 888)	(596)	-	(3 210)
Valeur comptable nette, 30 septembre 2023	17	563	594	200	1 374

* Les immobilisations en cours de construction au 30 septembre 2023 n'étaient pas amorties et étaient liées au développement de logiciels (équipement).

30 septembre 2022 (en milliers de dollars)	Mobilier	Équipement	Améliorations locatives	En cours de construction*	Total
<u>Coût</u>					
Début : 1 ^{er} avril 2022	738	2 628	1 162	55	4 583
Acquisitions	-	28	-	14	42
Transferts	-	-	-	-	-
Dispositions	-	(192)	-	-	(192)
Fin : 30 septembre 2022	738	2 464	1 162	69	4 433
<u>Amortissement cumulé</u>					
Début : 1 ^{er} avril 2022	(684)	(1 756)	(473)	-	(2 913)
Amortissements	(14)	(190)	(40)	-	(244)
Dispositions	-	191	-	-	191
Fin : 30 septembre 2022	(698)	(1 755)	(513)	-	(2 966)
Valeur comptable nette, 30 septembre 2022	40	709	649	69	1 467

* Les immobilisations en cours de construction au 30 septembre 2022 n'étaient pas amorties et étaient liées au développement de logiciels (équipement).

6. Redevances provenant de la vente de normes

En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur.

Depuis le 1^{er} avril 1998, le CCN confie à un agent indépendant le traitement des ventes effectuées sur son site Web. Cet accord prévoit le versement de redevances au CCN sur la base d'un accord de partage des recettes des ventes nettes.

7. Prestations de retraite

Le CCN et tous les employés et employées admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada.

8. Droits contractuels

Le CCN a signé des contrats avec les clients de ses Services d'accréditation. Pour les contrats pluriannuels, une partie des droits d'accréditation est exigible annuellement.

De plus, le CCN s'est engagé contractuellement à percevoir des redevances auprès de l'ISO, de l'IEC et de divers autres vendeurs de normes, comme l'Association canadienne de normalisation, Camelot Clarivate et Information Handling Services (IHS). Les contrats en question sont valides pour l'exercice 2021-2022 et, à l'expiration, sont reconduits selon des conditions semblables. Puisque les recettes qui en sont tirées dépendent du volume de vente, les contrats ont une valeur fluctuante, qui devrait toutefois avoisiner la moyenne des ventes annuelles du CCN.

9. Engagements contractuels

En juillet 2015, le CCN a signé un bail de 15 ans pour la location des locaux qu'il occupe.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais d'exploitation, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	30 septembre 2023 (en milliers de dollars)			
	Espaces de bureau	Équipement de bureau	Initiatives de normalisation	Total
2023-2024	232	1	4 764	4 997
2024-2025	465	3	809	1 277
2025-2026	491	1	102	594
2026-2027	518	-	-	518
2027-2028	518	-	-	518
après	1 295	-	-	1 295
	3 519	5	5 675	9 199

Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes (OEN) pour qu'ils l'aident à réaliser certaines initiatives de normalisation.

Au 30 septembre 2023, 9,2 M\$ en engagements contractuels étaient en place (7,6 \$M au 30 septembre 2022).

10. Opérations entre apparentés

Pour le trimestre terminé le 31 décembre, les opérations entre apparentés se résument comme suit :

<u>30 septembre (en milliers de dollars)</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Recettes	1 052	513
Crédits parlementaires	8 947	8 515
Dépenses	91	20
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux et créditeurs parlementaires à recevoir	777	864
Créditeurs et charges à payer	5	-

Les produits avec les apparentés provenaient principalement des droits des Services d'accréditation, et les charges se rapportaient surtout aux services professionnels et spéciaux, ainsi qu'aux télécommunications et aux frais postaux.

Il n'y a pas eu d'opération importante avec les principales dirigeantes, les principaux dirigeants ou leurs proches ni d'opération dont la valeur aurait été différente si les parties n'avaient pas été apparentées.

11. Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison avec les résultats. Les montants budgétés présentés dans ces états financiers sont basés sur les montants du plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028 et ont été examinés par le Conseil d'administration.

Voici un rapprochement budgétaire tiré du plan d'entreprise pour 2023-2024 :

Description de compte (en milliers de dollars)	Exercice 2023-2024	
	Plan d'entreprise	Budget
Recettes tirées de l'accréditation	9 261	9 132
Autres produits et recettes	8 703	8 633
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	17 964	17 764
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	20 315	21 715
Soutien financier aux délégué-es canadien-nes	700	560
Dépenses liées aux conférences et aux événements	143	384
Honoraires professionnels	8 331	7 059
Frais de déplacement non recouvrables	729	1 220
Frais de déplacement recouvrables	273	533
Autres charges	6 623	6 545
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION	37 113	38 015
SURPLUS/(DÉFICIT) D'EXPLOITATION	-19 148	-20 251
Crédits parlementaires	17 806	17 774
SURPLUS/(DÉFICIT) TOTAL	-1 343	-2 477